



Fédération Française Handisport
Commission Fédérale de Basket-ball

DEMANDE D'AUTORISATION
POUR RENCONTRES EN FRANCE ET ETRANGER

Présentée par le Groupement Sportif :

Nom et adresse du correspondant :

..... Téléphone :

RENCONTRE EN FRANCE

Lieu : Dépt : Date :/...../.....

Equipes françaises	Division	Equipes étrangères
.....
.....
.....
.....
.....

Catégories : SENIOR MASCULIN FEMININ

Autorisation de la Fédération étrangère pour le ou les clubs invités (à joindre à cette demande).

RENCONTRE A L'ETRANGER

Le Groupement Sportif : désire se rendre à :

Le :/...../..... pour y rencontrer le Groupement Sportif :

en match amical à l'occasion d'un tournoi (préciser lequel) :

Retour prévu le :/...../.....

Art. 881 – Rencontres internationales des clubs, tournois amicaux

- Pour toutes rencontres internationales en France ou à l'étranger avec la participation de clubs affiliés à la Fédération Française Handisport,
- Pour tous tournois amicaux entre équipes françaises,
- Pour toutes participations individuelles à des activités de Basket-Ball autres que celles organisées par la Fédération Française de Basket-Ball,

Les associations, les joueurs et dirigeants doivent adresser une demande d'autorisation écrite au Directeur Technique Fédéral avec copie à la Commission Régionale et à la Sous-Commission Sportive au moins trente (30) jours avant la date prévue.

Il est de même pour des demandes d'arbitres qui doivent être adressées à la Sous-Commission Fédérale des Arbitres.

Les arbitres doivent, pour les mêmes motifs, adresser leur demande à la Sous-Commission des Arbitres Marqueurs Chronomètres.

AVIS DU DIRECTEUR Sportif FEDERAL	AVIS DE LA SOUS-COMMISSION SPORTIVE FEDERALE
<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable
Date :/...../..... Cachet et signature :	Date :/...../..... Cachet et signature :

